

Information
Dispositifs
Echanges de
l'Hébergement
Au
Logement



Session 1

*Mise à l'abri – Hébergement – Logement
adapté*



La direction de la prévention et
de l'action sociale

Service des
Affaires
Générales

Observatoire
des violences
faites aux
femmes

Service de la
Prévention et
des Actions
Sanitaires

Service Social
Départemental

LE SERVICE SOLIDARITÉ
LOGEMENT

Cellule pilotage /
projets documents
stratégiques, veille,
projets innovants

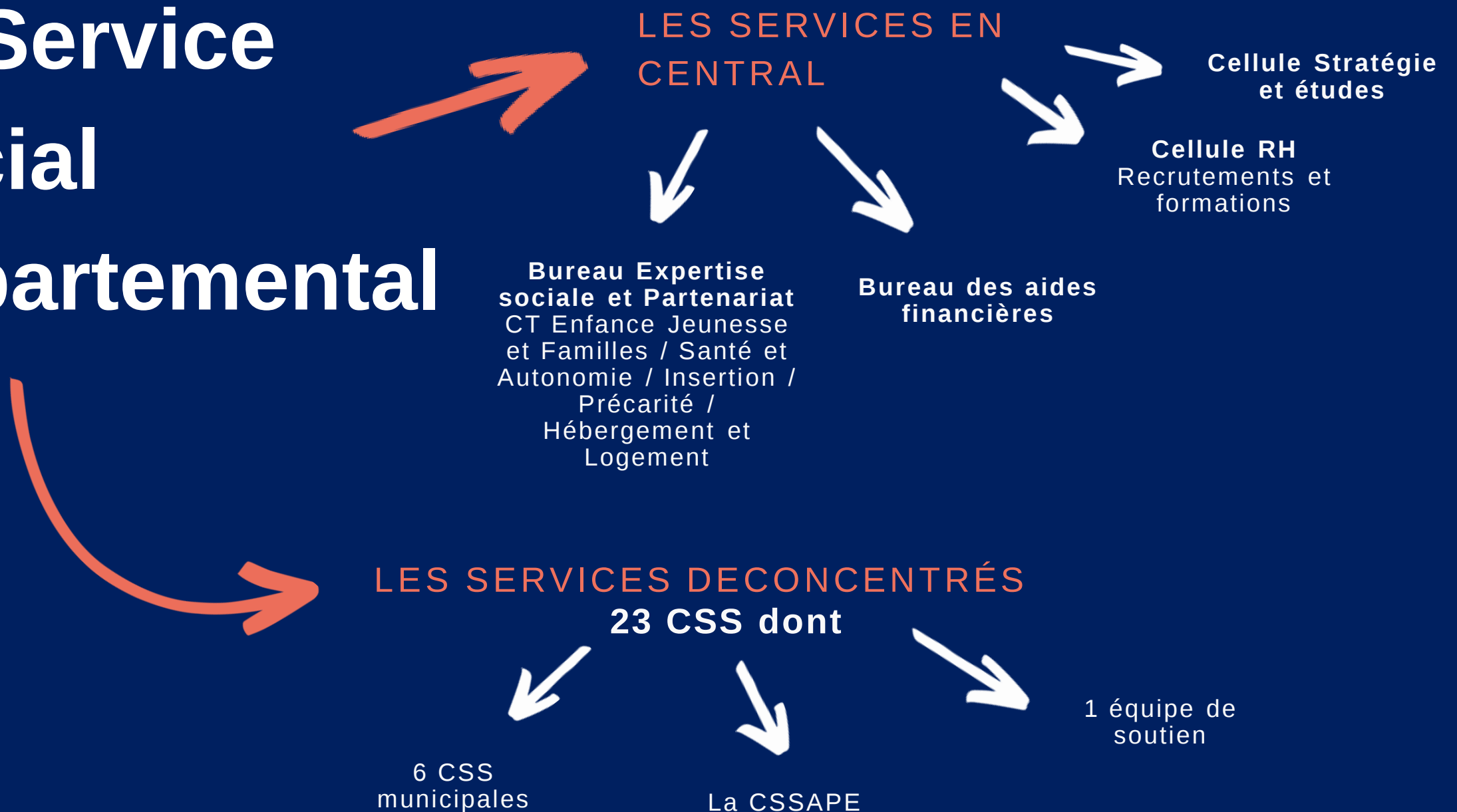
Bureau mise à l'abri et
prévention des
expulsions
hôtel et alternatives,
MASP, DSF, pilotage
charte prévention des
expulsions...

Bureau logement
insertion
FSL, précarité
énergétique (FSE,
FSEau...)

Pôle assistantes sociales transversal :
formations, outillage des acteurs de
terrain, représentation en
commissions, instances...

Qui
sommes
nous ?

Le Service Social Départemental



La Mise à l'abri

Les démarches d'urgence



Le 115 : La mise à l'abri de droit commun

Interlogement93
Géré par le SIAO 93



Numéro national départementalisé d'assistance et d'orientation pour les personnes sans abri, accessible à tous et gratuit* (ouvert 7j/7 et 24h/24)



Public en errance : *personne dépourvue de solution d'hébergement au moment de l'appel et dans l'incapacité de s'abriter par ses propres moyens*

PRIORISATION DES PUBLICS EN SEINE SAINT DENIS

- Femmes Victimes de violences conjugales
- Femmes enceintes ou sortant de maternité
- Personnes ayant des problématiques de santé, violences intra-familiales



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le 115 : La mise à l'abri de droit commun

Fonctionnement de la centrale d'appel

- Coupure automatique au bout de 3h d'attente
- Une demande de mise à l'abri par le 115 est valable 24 heures. Sans aucune suite donnée à l'appelant, l'appel devra être réitéré.

Les dispositifs annexes du 115

- Organisation des maraudes
- Service de périnatalité réservé aux services sociaux des maternités et PMI
- Service de Mise en Sécurité (SMS) pour les femmes victimes de violence en situation de danger immédiat

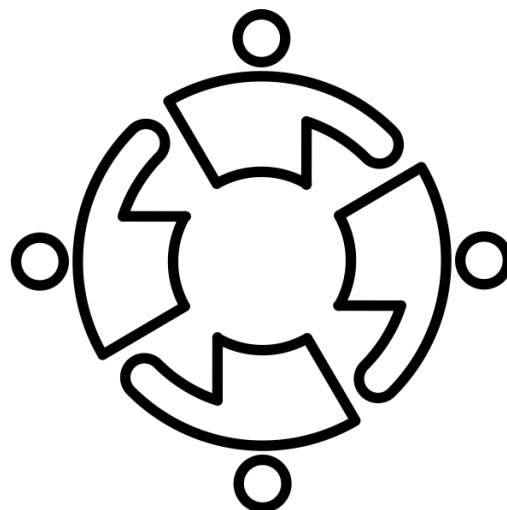


L'Accompagnement des ménages 115 : PASH93 (Plateforme Accompagnement Social Hôtel)

Mise en œuvre en 2021

Objectif

assurer une référence sociale pour tous les ménages mis à l'abri par le 115 dans un hôtel de Seine-Saint-Denis, quel que soit le 115 d'origine



un suivi en complémentarité du droit commun quand ménages déjà suivis

une mission d'intervention sociale pour les ménages sans accompagnement avec différents niveaux d'intervention :
veille/léger/modéré/renforcé

La cellule d'évaluation et de suivi (CES) effectue un diagnostic social permettant d'évaluer si le ménage est déjà suivi ou si un accompagnement est nécessaire et la nature de ses besoins

Contact: pash93-contact@interlogement93.net



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Le SIAO - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Interlogement93

Opérateur départemental
mandaté par l'Etat (DRIHL)



Centralisation des demandes
d'hébergement



« Plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile » IL93

Instances partenariales de traitement et de décision :

CTS (Concertation Territoriale du SIAO) *chaque vendredi matin de 9h30 à 12h30*

CTD (Commission de Traitement de la Demande) *chaque mercredi matin à 9h30*

CPSC (Commission Parcours de Soins Complexes) - *tous les deux mois selon calendrier mentionné sur interlogement93.net*

CTL-S (Commission Territoriale Logement du SIAO) *deux fois par mois*

Formations obligatoires

Présentation SIAO et fonctionnement *un jeudi matin sur deux*

Portail SI-SIAO *un mardi après-midi sur deux*



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



La Domiciliation administrative

CADRE LEGISLATIF

Loi DALO du 5 mars 2007 > permettre à toute personne d'accéder à une adresse pour faire valoir ses droits

loi ALUR du 24 mars 2014 > Harmonisation des règles et élargissement des motifs de domiciliation

Instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable > guide de la domiciliation + modèle Cerfa

DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Justificatif de domicile
- Une adresse pour recevoir ses courriers
- Consultation de son courrier de façon constante et confidentielle
- Centralisation et le suivi des démarches administratives

POUR QUI ?

- Public en errance
- Hébergement précaire/multiple
- En situation d'insécurité (FVV...)
- Menace d'expulsion imminente sans relogement
- Dans l'**incapacité d'accéder à une boîte aux lettres pour la réception sécurisée de ses courriers**

CONDITIONS ET MODALITES ?

- **Probité de l'ancrage territoriale**
- Délivrance d'une **attestation de domiciliation**
- Permettant l'accès et l'ouverture de droits (inscription listes électorales, accès aux prestations sociales...)
- **Validité d'un an renouvelable**

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

- Après des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Certaines associations caritatives
- ***Le ménage peut effectuer seul cette démarche***



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

La PECH 93 - Prise En Charge Hôtel par le CD93



La PECH 93 – Cadre réglementaire



L'article L222-5 point 4 du Code de l'Action Social et de la Famille, précise que « *sont pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du Président du Conseil Départemental, ...les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile... »*



PRINCIPLE DE SUBSIDIARITE

Sollicitation obligatoire du droit commun au préalable
(réseau personnel, 115, autres financements CCAS,
FASTT, Action Logement...)



La PECH 93 : Critères et Publics

Service Solidarité Logement

- Justifier d'un ancrage et d'attaches sur le Département
- Absence de réponse du 115
- Aucune solution d'hébergement familial ou amical
- Situation de vulnérabilité
- Familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 3 ans à charge
- Femmes enceintes ou sortant de maternité

Aide Sociale à l'Enfance

- Ménages bénéficiant d'une mesure éducative administrative ou judiciaire dans le cadre de la Protection de l'enfance
- Absence de réponse du 115
- Aucune solution d'hébergement familial ou amical
- **MESURE ASE CONCERNÉES**
 - Aide Educative à Domicile (AED)
 - Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
 - Information Préoccupante (IP)
 - Accueil Provisoire (AP)
 - Ordonnance de Protection Provisoire (OPP)
 - Intervention TISF (technicien(ne) d'Intervention Sociale et Familiale)
 - Co-évaluation
 - Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)
 - Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)



La PECH 93 : Formulaire de pré-réservation

1



Conventionnement contractuel entre le CD93 et Hôtel Service Plus (HSP) dans le cadre d'un marché public : prestataire hôtelier chargé de rechercher et réserver une place d'hébergement (hôtel ou colocation);

Formulaire de pré-réservation
1^{ère} demande d'hébergement de familles ou de jeunes
(Mineurs de plus de 15 ans ou de jeunes majeurs)
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS

ASE : ☐ Service Solidarité Logement : ☐

Service demandeur : _____ Date et signature : _____
Nom du travailleur social : _____
Numéro de téléphone : _____ La _____
Numéro de fax : _____
Adresse mail : _____

Numéro de téléphone de la famille : _____

Composition de la famille

Nom	Prénoms	Date de naissance	Date de décès	Date de retour / de réintégration

Communes d'hébergement souhaitées : 1 _____ 2 _____ 3 _____

Détails souhaités de la prise en charge

Date début nuitée : _____ Date fin nuitée : _____
Total de nuitées : _____
Demi-pension : ☐ Oui ☐ Non

PROPOSITION DU RESERVATAIRE

Type d'hébergement : ☐ Hôtel ☐ Résidence hôtelière ☐ Appartement ☐ Maison

Nom du lieu d'hébergement : _____
Adresse : code postal + ville : _____
+ téléphone : _____
Date de la proposition : _____
Date et signature : _____

Un Formulaire de pré-réservation à compléter par le travailleur social à adresser à HSP par mail: **resa-af@hsp-idf.com**



Mettre en copie la boîte structure du secteur MAHU : dpas-pech@seinesaintdenis.fr ainsi que la responsable du secteur Mme PEROUMAL Marly : mperoumal@seinesaintdenis.fr



HSP renvoie la fiche complétée au travailleur social, avec les coordonnées de l'hôtel retenu ainsi que la période demandée.



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

2

La PECH 93 : Le formulaire de demande

Pour une 1ère demande (1 mois max accordé)

→ Complétude d'un maximum de champs

→ Signature de la famille et du TS

→ Production des justificatifs d'identité de tous les membres de la famille, justificatifs des ressources, justificatifs de domicile dans le 93, dépôt de plainte si nécessaire



Pour permettre un échange pour la prise de décision, un encadré a été crée (en rouge) à compléter obligatoirement pour avoir les coordonnées de la personne en charge de suivre le dossier jusqu'à la prise de décision.

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

DEMANDE DE MISE À L'ABRI
[PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE]

Cadre réservé au BUMAPE
☐ Compétence
☐ Hors compétence

TOUS CES ÉLÉMENTS SONT NÉCESSAIRES ET OBLIGATOIRES POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE, CONFORMEMENT AU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL

PREMIÈRE DEMANDE (15 jours maximum)		RENOUVELLEMENT	
☐ ASE	☐ SSOLOG	☐ ASE	☐ SSOLOG
Durée sollicitée :		A compter du : au	
Nom de la famille :		Date de la demande :	
Situation matrimoniale		Service demandeur :	
Adresse (où se trouve la famille)		Téléphone du service :	
Adresse de domiciliation (réception du courrier)		Nom et Prénom du travailleur social :	
Matricule CAF :		Téléphone (ligne directe) :	
Téléphone portable :		Mail :	
Mail :		Nom :	
Date de signature du contrat d'engagement tripartite :		Prénom :	
Date de son dernier renouvellement :		Téléphone fixe :	
		Téléphone portable :	
		Mail :	

Cadre à compléter obligatoirement l'interlocuteur à contacter pour la finalisation de la demande

Personnes à héberger	Nom	Prénom	Parenté	Date et Lieu de naissance	Situation matrimoniale ou Scolaire	Préciser le type de mesure éducative et l'enfant concerné
Demandeur principal						
Autre adulte						
Enfant 1						
Enfant 2						
Enfant 3						
Enfant 4						
Enfant 5						
Enfant 6						



2

La PECH 93 : Le formulaire de demande

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

DEMANDE DE MISE À L'ABRI
[PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE]

Cadre réservé au BUMAPE
☐ Compétence
☐ Hors compétence

TOUS CES ÉLÉMENTS SONT NÉCESSAIRES ET OBLIGATOIRES POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE, CONFORMEMENT AU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL

PREMIÈRE DEMANDE (15 jours maximum)		RENOUVELLEMENT	
☐ ASE	☐ SSOLOG	☐ ASE	☐ SSOLOG
Durée sollicitée :		A compter du : au	
Nom de la famille : Situation matrimoniale : Adresse (où se trouve la famille) : Adresse de domiciliation (réception du courrier) : Matricule CAF : Téléphone portable : Mail : Date de signature du contrat d'engagement tripartite : Date de son dernier renouvellement :		Date de la demande : Service demandeur : Téléphone du service : Nom et Prénom du travailleur social : Téléphone (ligne directe) : Mail : Cadre à compléter obligatoirement l'interlocuteur à contacter pour la finalisation de la demande Nom : Prénom : Téléphone fixe : Téléphone portable : Mail :	

Personnes à héberger	Nom	Prénom	Parenté	Date et Lieu de naissance	Situation Professionnelle ou Scolaire	Préciser le type de mesure éducative et l'enfant concerné
Demandeur principal						☐
Autre adulte						☐
Enfant 1						☐
Enfant 2						☐
Enfant 3						☐
Enfant 4						☐
Enfant 5						☐
Enfant 6						☐

Formulaire PECH 2024

1 sur 8

Pour un renouvellement (3 mois max accordés)



Mise à jour des pièces justificatives (nouveau titre de séjour, nouvelle attestation de domiciliations...



Faire apparaître dans l'évaluation sociale :

- Les objectifs et leur avancée
- Les freins à la réalisation des démarches



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

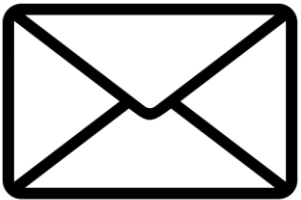
seine saint denis
 LE DÉPARTEMENT

La PECH 93 : La Décision



Le SSOLOG transmet au TS une décision comprenant le nom de la famille, le nombre d'enfants, l'adresse de l'hôtel, la durée du séjour, le montant de la participation financière (quand il y en a une)

HSP transmet au TS une confirmation de réservation avec les coordonnées de l'hôtelier et l'adresse de l'hôtel



Le SSOLOG transmet un courrier de décision à la famille informant des périodes et montants pris en charge par le Département et celui restant à sa charge (en cas de PF)

En cas de refus, le ménage seul ou soutenu par le prescripteur dispose d'un délai de 2 mois pour déposer un recours.



Commission de suivi des situations des familles hébergées (PECH 93)

OBJECTIF

Permettre une étude en profondeur des situations des ménages pris en charge à l'hôtel par le CD93.

RÔLE

Emettre des préconisations envers ménages + TS. Acter des fins de PECH.

POUR QUELLES SITUATIONS ?

- Ménages ne répondant plus à la compétence du CD93 pour assurer la PECH (enfant de plus de 3 ans), isolement qui n'est plus établi,
- Ménages hébergés depuis plus de 2 ans
- Ménages signalés par HSP pour non respect du règlement du lieu d'hébergement (nuisances, présence d'un conjoint, dégradations des lieux...)

ORGANISATION

Instance interne au SSOLOG
SSOLOG / SSD / l'ASE.

Récurrence : une fois tous les deux mois

Alerte du TS afin qu'il puisse actualiser la situation

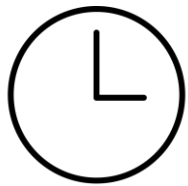


La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT

Signalements hôtels / résidences (PECH 93)

Pour améliorer autant que possible la qualité d'accueil des personnes mises à l'abri, mise en place d'une procédure permettant le signalement des établissements présentant des désordres par le CD93 et HSP



Quand faire un signalement ?

- Mauvais état de l'hôtel
- Troubles sur le lieu de vie du fait de l'hôtelier ou de tiers / ou aux abords;
- Trafics aux abords de l'hôtel;
- Présence de conjoint violent...
- Comportement inadapté de l'hôtelier



Selon la nature des faits signalés, des inspections sur site par HSP et/ou le Service des Affaires Générales (SAG) peuvent avoir lieu et permettent de décider de suites à donner telles que des remises en état, signalement au Procureur, changement d'hôtel...



Envoyer le formulaire dédié à : signalementshotels@seinesaintdenis.fr



La Mise à l'abri
Les démarches d'urgence

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

L'Hébergement

Les démarches de droit commun



Le SI-SIAO

QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

Seuls les travailleurs sociaux ayant une habilitation peuvent établir une demande via le portail SI-SIAO

OBTENIR UNE HABILITATION

Demande par mail à sisiao@siao93.net

Formation obligatoire (un mardi sur deux de 14h15 à 17h) sur inscription
<https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao>

LE PORTAIL SI-SIAO

<https://sisiao.social.gouv.fr>

ASSISTANCE TELEPHONIQUE

Dédiée aux professionnels pour toute question concernant la demande d'hébergement/logement au SIAO 93 – utilisation du SI SIAO

Du lundi au vendredi de 14h à 17h – 01.41.72.09.45 ou sisiao@siao93.net



SIAO – Préconisations Hébergements

Différents types d'hébergement

CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence)

CHS (Centre d'Hébergement de Stabilisation)

CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)

ALTHO (Alternative à l'hôtel)



Pour une orientation vers une structure d'hébergement : évaluation dans le SI-SIAO obligatoire

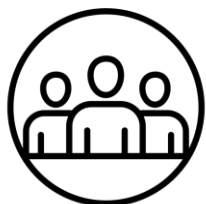
Contact: hebergement@siao93.net



L'Hébergement
Les démarches de droit commun

seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT

DAHO – Droit À l'Hébergement Opposable



Qui peut en bénéficier ?

Les personnes sans domicile fixe ou sans abri, hébergées chez un tiers ou vivant à l'hôtel

Les personnes ayant demandé un hébergement dans un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale sans avoir obtenu de réponse adaptée.

Modalités



Cerfa n°15037*01 avec les justificatifs demandés

Dossier à envoyer :

*Droit au Logement Opposable
Commission de médiation de la Seine Saint-Denis
TSA 30029
93736 Bobigny Cedex 9*

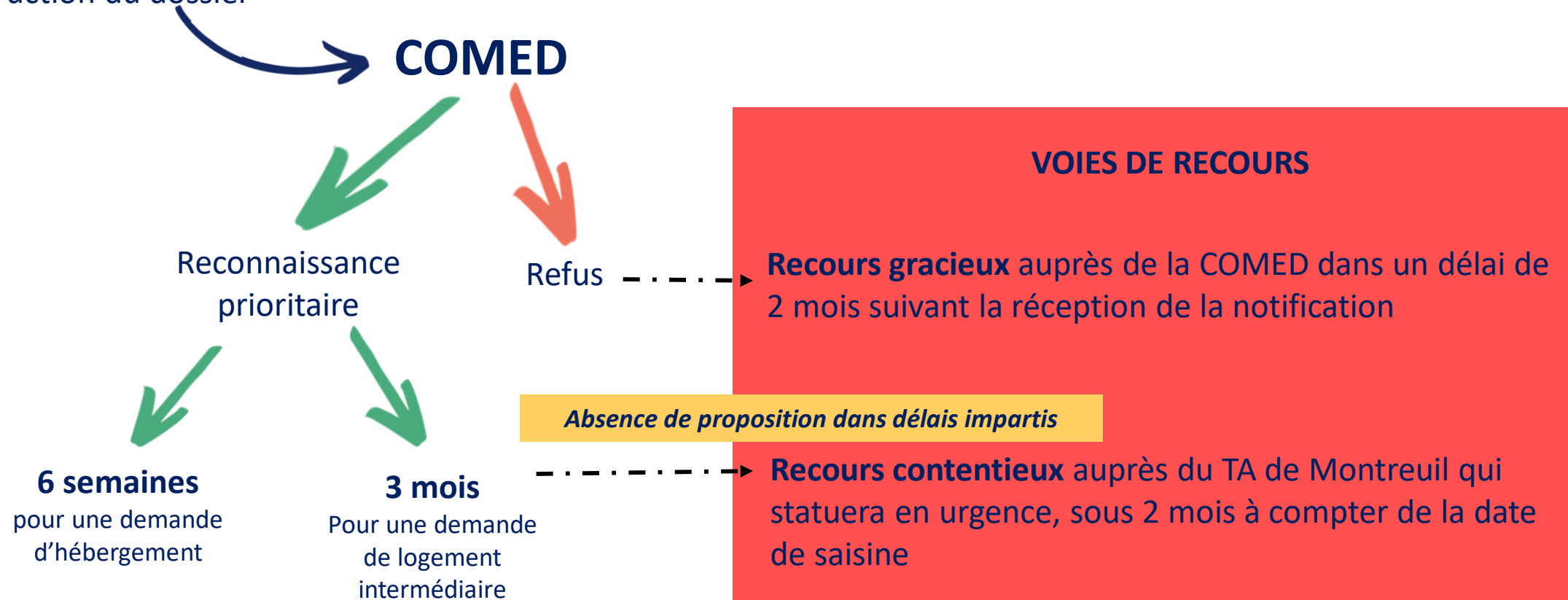


L'Hébergement
Les démarches de droit commun

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

DAHO – Traitement de la demande

Instruction du dossier



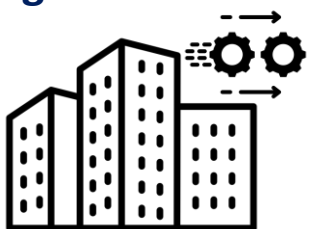
Le logement adapté et accompagné

L'intermédiation locative



Préconisations : Logement adapté et accompagné

Logements de transition



Environ 5800 logements
adaptés/accompagnés sur
le territoire



PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réservataire
majoritaire



RS (Résidence Sociale) conventionnées CD ou non
FJT (Foyer Jeunes Travailleurs)
ALT (Hébergement avec Allocation Logement Temporaire)
FTM (Foyer Travailleurs Migrants)
Pensions de famille

DLS obligatoire à jour et actualisée

Demande SI-SIAO réalisée et actualisée tous les 4 mois



Evaluation sociale obligatoire à faire sur le SI-SIAO avec la préconisation « Logement intermédiaire »



Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Le SOLIBAIL

Contrat de location avec une association agréée

L'association sous-loue (via une convention d'occupation) le logement à des ménages modestes repérés dans le SIAO

Le logement est occupé de manière temporaire (18 mois renouvelable une fois)

L'accompagnement social SOLBAIL

Accompagnement à l'entrée dans le logement : démarches administratives, prise en main technique du logement, bon usage des parties communes...

Accompagnement du ménage pendant la durée de la sous-location : en moyenne une visite à domicile par mois est assurée par les travailleurs sociaux, autour de l'aide à la gestion du budget, l'entretien du logement occupé...



Seuls les ménages ayant uniquement besoin d'un accompagnement « Vers et dans le logement » ont vocation à être orientés vers le SOLIBAIL





Le SOLIBAIL

Publics et critères

Couple avec ou sans enfant(s) + famille monoparentale

situation administrative régulière + ressources stables

DLS active

Prise en charge 115 (reconnaissance DAHO non nécessaire)

Reconnus prioritaires DAHO (prise en charge 115 non nécessaire dans ce cas)

Ménage autonome dans la gestion de sa situation budgétaire et administrative

Adhésion obligatoire à l'accompagnement social autour de l'accès au logement pérenne

Evaluation sociale obligatoire à faire au moment de l'inscription dans SI-SIAO avec préconisation « SOLIBAIL »,



Mail à envoyer en parallèle à solibail@siao93.net



Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT

HAPECH (Hébergement Alternatif à la Prise En Charge Hôtel)

De quoi Parle t-on ?

Dispositif d'intermédiation locative piloté par le SSOLOG pour les ménages à l'hôtel via la PECH93



MOYEN

La **COSHA**
Commission d'Orientation
et de Suivi en Hébergement
Alternatif

Etude du dossier des familles en vue d'un accord de labellisation.

ENJEUX

Réduire le recours aux
nuitées hôtelières

Garantir une qualité
d'hébergement en
proposant l'accès en
logement intermédiaire

Favoriser les
parcours
résidentiels

Favoriser l'insertion par un
accompagnement social
renforcé



Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



HAPECH / COSHA

PUBLIC CONCERNÉ

Familles monoparentales en PECH ASE ou SSOLOG et CME (Centre Mère-Enfants) :

- En situation administrative régulière;
- Disposant de ressources permettant une contribution aux frais d'hébergement et participant déjà à leurs frais d'hébergement en hôtel;
- Ayant un parcours d'insertion engagé ou en projet;

Jeunes initialement hébergés à l'hôtel par le CD

- En insertion dans le cadre d'une intervention du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) ou accompagnés dans le cadre ou en sortie d'accompagnement jeunes majeurs à l'ASE
- Disposant de ressources permettant une contribution aux frais d'hébergement
- Ayant une fiche SI-SIAO



L'inscription sur un dispositif de relogement prioritaire est obligatoire (SYPLO, DALO)



Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

HAPECH / COSHA



Tout travailleur social en charge de l'accompagnement d'une famille ou d'un jeune en PECH

SSOLOG

Dpas-pech@seinesaintdenis.fr

La décision est envoyée par mail au prescripteur

COSHA			
Commission d'Orientation et de Suivi en Hébergements Alternatifs			
☐ Famille avec enfants		☐ Jeune (seul) 18-25 ans	
NOM DE LA FAMILLE :		DATE DE L'EVALUATION :	
ADRESSE DE L'HOTEL :		SERVICE :	
ADRESSE DOMICILIATION :		NOM DE L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) :	
☐ PRISE EN CHARGE HOTEL ASE Date de début :		TELEPHONE :	
Agent administratif ASE référent de la prise en charge hôtel :		MAIL :	
Nom Prénom : Téléphone : Mail :		A TRANSMETTRE à dpas-pech@seinesaintdenis.fr	
☐ PRISE EN CHARGE HOTEL SSOLOG (Service Solidarité Logement) Date de début :			
Agent administratif SSOLOG référent de la prise en charge hôtel :			
Nom Prénom : Téléphone : Mail :			
NOM ET PRENOMS	LIEN DE PARENTE	DATE LIEU DE NAISSANCE Filiation des enfants (reconnu et par qui)	PROFESSION ET EMPLOYEUR ECOLE OU PLACEMENT
MATRICULE CAF :			
SITUATION MATRIMONIALE :			
SITUATION ADMINISTRATIVE :			
SITUATION PROFESSIONNELLE (en précisant le type de contrat de travail) :			

Préciser les démarches engagées ou en cours concernant l'hébergement et le logement, l'expérience locative et les besoins en terme d'accompagnement social.

Si PECH ASE : Ajouter une note éducative

Commission mensuelle

Participations

cheffe du BUMAPE / cheffe et AS secteur hôtel / Inspectrice ASE / associations (SNL - La Sauvegarde - SOS Solidarités) / ALJ (Association Logement Jeune) / CT Logement du SSD



Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

HAPECH / COSHA

Mise en œuvre



1. Le TS de circonscription sociale signale la famille à l'hôtel auprès du BUMAPE pour solliciter une place en HAPECH

2. Il soumet le dossier à la COSHA (Commission d'orientation et de Suivi en Hébergement Alternatif)*

3. Le ménage peut alors être labellisé par la COSHA

4. La famille est placée sur liste d'attente jusqu'à la disponibilité d'un logement

5. Lorsqu'un logement se libère, une famille est sélectionnée

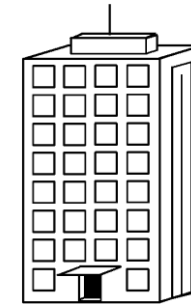
6. L'AS du secteur hôtel contacte le TS référent pour actualiser la situation

7. La candidature et la fiche logement sont envoyées à l'association en charge de l'accompagnement

8. L'association prend contact avec le prescripteur et donne RDV à la famille

9. Visite du logement et signature du contrat d'accompagnement

10. Entrée dans le logement



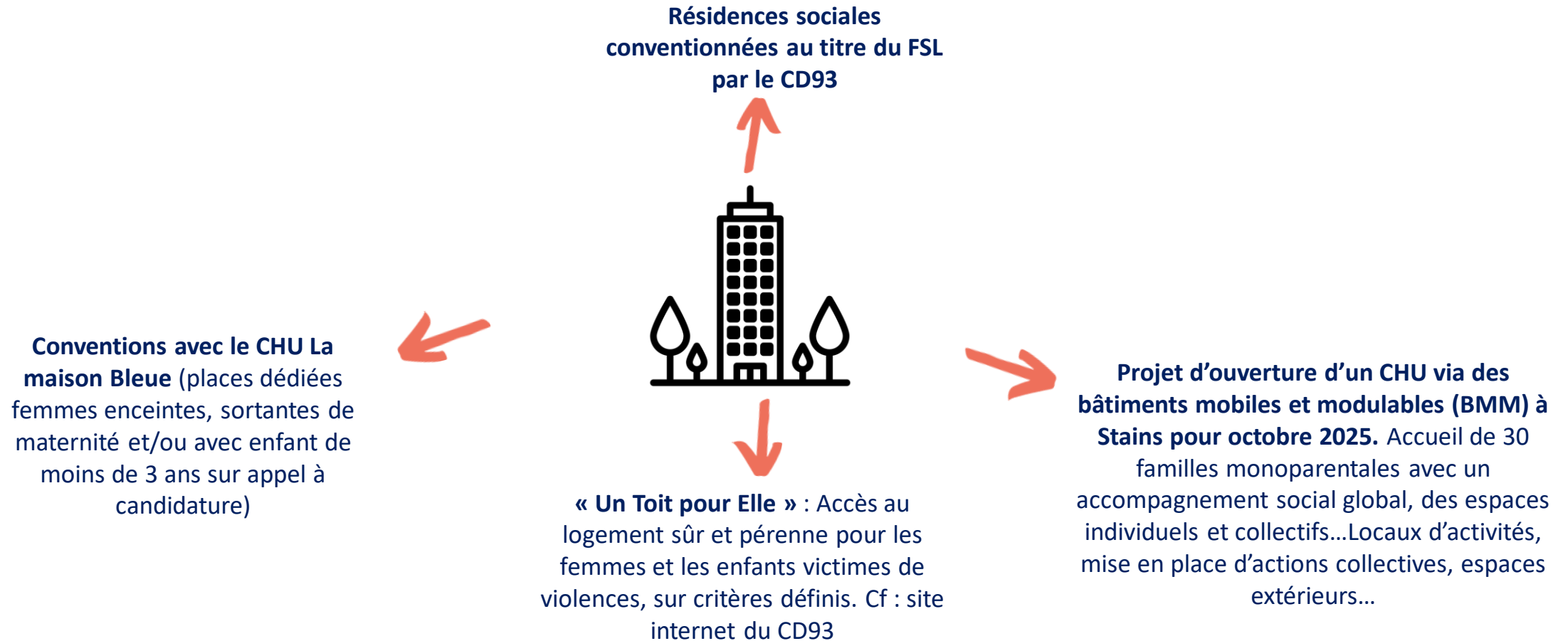
Moyenne de 18 mois maximum d'accompagnement social dispensé par les travailleurs sociaux des 3 associations conventionnées.



Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

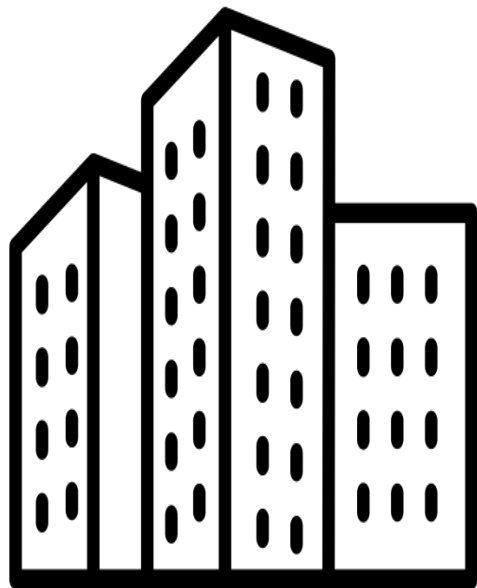
seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Autres dispositifs de sorties hôtel – CD93



La labellisation ORS (Orientation Résidence Sociale)

La résidence sociale conventionnée ASLA (Accompagnement Social en Logement Adapté)



Structures d'insertion par le logement qui ont pour objet d'offrir une solution de logement privatif et temporaire à des ménages rencontrant des difficultés d'accès à un logement « décent et indépendant ».

Etape du parcours résidentiel des ménages durant laquelle un accompagnement social global est dispensé (ASLA).

77 résidences sociales présentes en Seine-Saint-Denis.

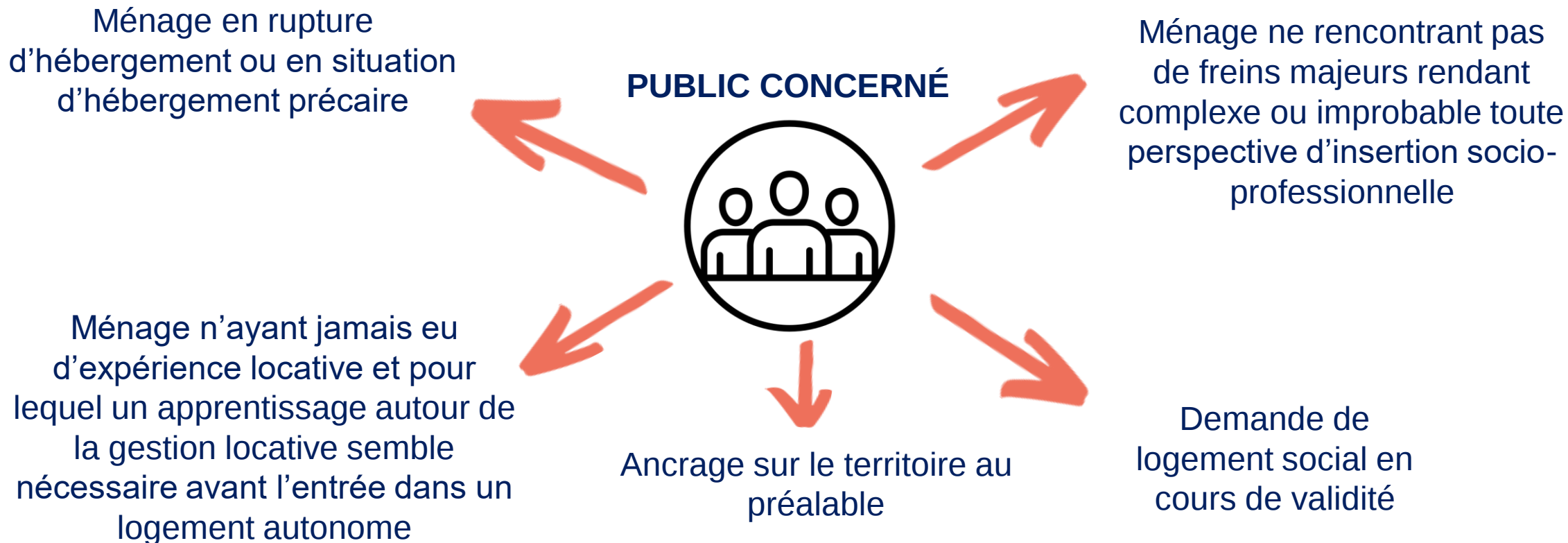
18 résidences sociales bénéficient d'un conventionnement d'ASLL, entre le CD93 et 8 opérateurs associatifs pour 580 logements.



Le logement adapté
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

La labellisation ORS (Orientation Résidence Sociale)



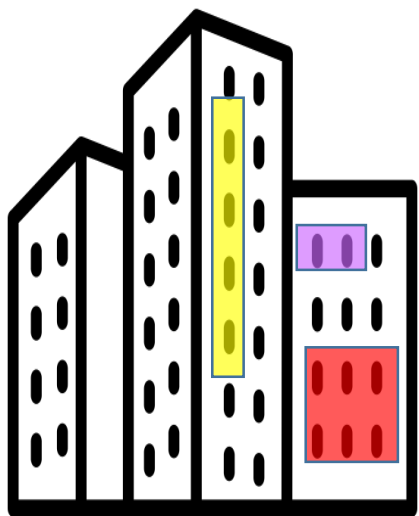
Le logement adapté et accompagné
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

La labellisation ORS (Orientation Résidence Sociale)

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE SOCIALE CONVENTIONNÉE

Différents réservataires au sein de chaque résidences (Etat, association, ville...



1



2

Quand un logement est disponible, la RS envoie un appel à candidature au réservataire concerné, qui propose une à trois candidatures adaptée(s) à la typologie du logement.

La candidature du ménage est acceptée ou refusée par le comité de pilotage de la RS qui se réunit dans le cadre de l'étude des dossiers proposés



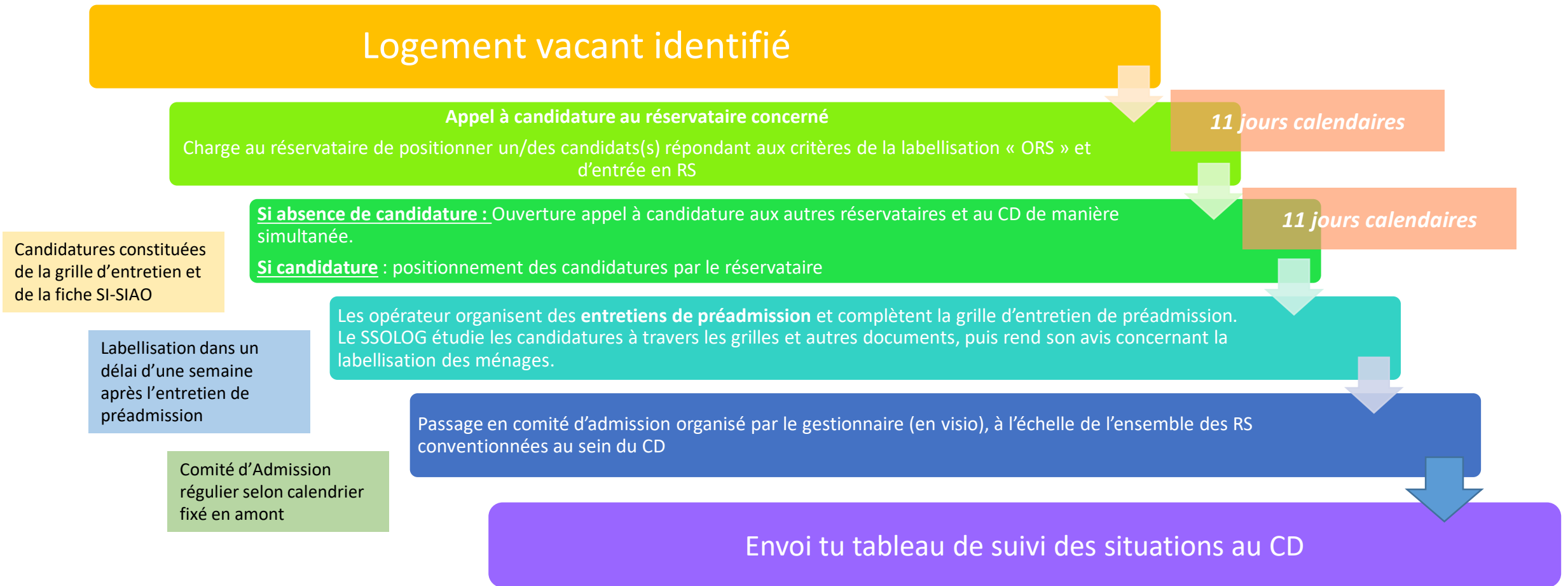
3



Le logement adapté
L'intermédiation locative

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

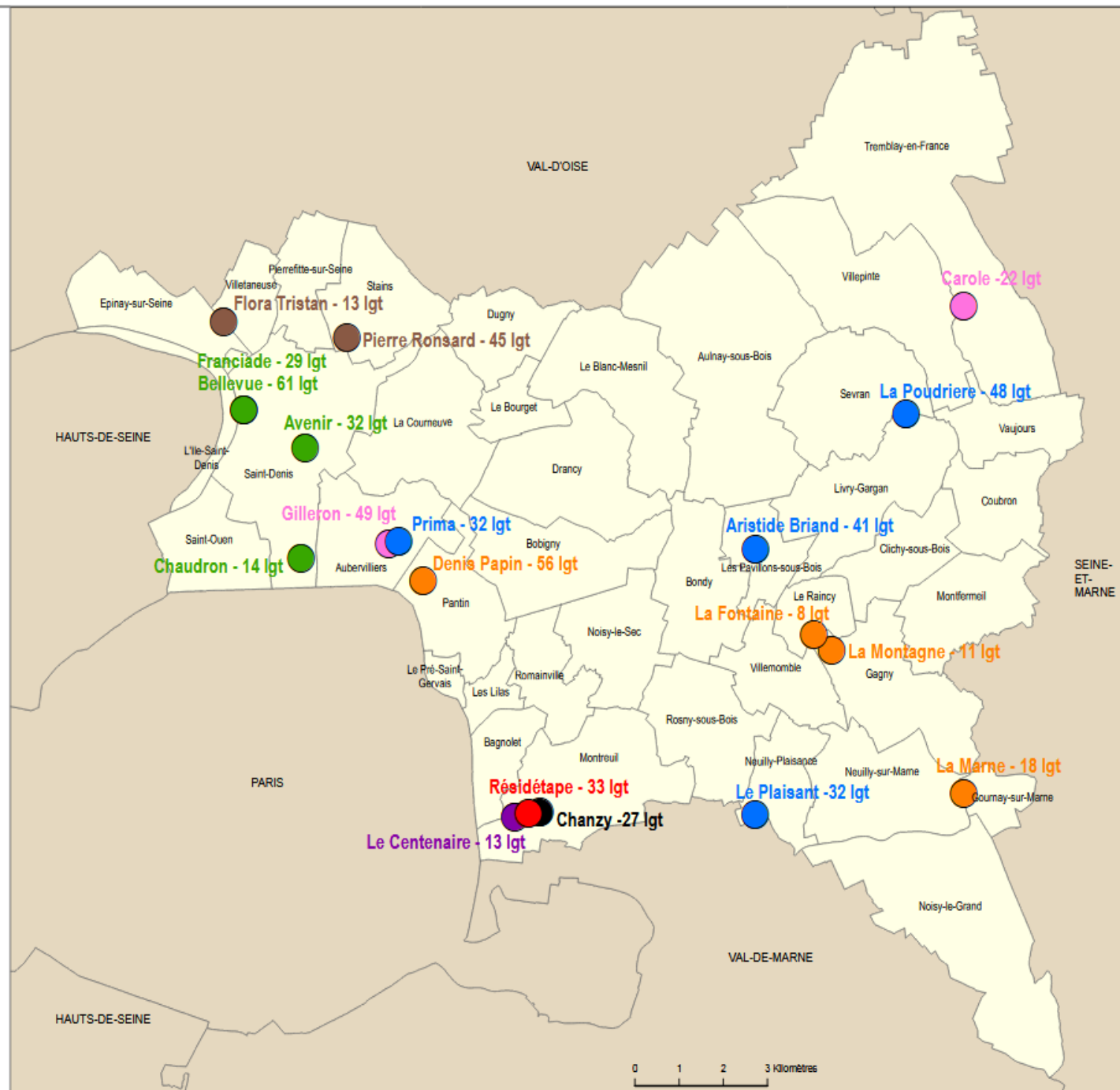
Procédure d'entrée en résidence sociale conventionnée



**L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
LIÉ AU LOGEMENT
EN RÉSIDENCE SOCIALE
PAR OPÉRATEURS EN
SEINE-SAINT-DENIS EN 2019**

- **Association pour
l'Habitat Social
Hôtelier de Plaine
Commune**
136 logements
- **Soliha**
153 logements
- **Residétares**
33 logements
- **Hôtel Social 93**
27 logements
- **Fréha**
13 logements
- **Cité Myriam**
71 logements
- **Aurore 93**
93 logements
- **Amicale du Nid**
58 logements

DPAS-SAG-PSE
Février 2019



Le CRP – Centre de Ressources Partenaires

- **Site collaboratif d'informations du CD93**
- Accès à une documentation élargie
- Concernant l'hébergement et le logement, **accès à des fiches techniques d'information et de saisines des dispositifs, accès aux formulaires et flyers dédiés**
- *Via un moteur de recherche (Google, Ecosia...) taper « Centre de Ressources Partenaires 93 », puis cliquer sur la première proposition.*

The screenshot shows the website of the Centre de Ressources Partenaires (CRP) of the Seine-Saint-Denis department. At the top left is the logo of Seine-Saint-Denis. To its right is the title 'Centre de Ressources Partenaires' and a search bar with the placeholder text 'Rechercher...'. Below the search bar is a horizontal menu with categories: 'Aménagement du territoire & Développement durable', 'Économie & Emploi', 'Société & Citoyenneté', and 'Solidarité'. The main content area features a sidebar on the left with a 'Mon espace' section containing links for 'Collectivité territoriale', 'Associations', and 'Entreprise'. The central part of the page displays a featured article titled '24 fiches techniques sur l'hébergement et le logement sur le Centre de ressources partenaires', published on July 13, 2022, by the CRP. Below the title are tags for 'logement', 'FSL', 'hébergement', 'prévention', 'expulsions', and 'logement social'. On the right side, there is a section titled 'Dernières ressources mises en ligne' featuring an article about 'Insertion' and 'Appel à manifestation d'intérêt " Agence Locale d'Insertion" - 2023', published on December 15, 2022.

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Centre de Ressources Partenaires

Rechercher...

Aménagement du territoire & Développement durable / Économie & Emploi / Société & Citoyenneté / Solidarité /
Pilotage et stratégie du Département

Dans **Solidarité**

24 fiches techniques sur l'hébergement et le logement sur le Centre de ressources partenaires

Publié le 13 juillet 2022 par le Centre de Ressources des Partenaires de la Seine-Saint-Denis

Mots-clés : logement FSL hébergement prévention expulsions logement social

Dernières ressources mises en ligne

Insertion
Appel à manifestation d'intérêt " Agence Locale d'Insertion" - 2023
Publié le 15 décembre 2022



Vos contacts au SSOLOG

SSOLOG / BUMAPE

Laura RIBEIRO – 01.43.93.98.16 – lribeiro@seinesaintdenis.fr

Camille DUBOIS – 01.43.93.11.71- cadubois@seinesaintdenis.fr

Gaëlle LATCHOUMAYA – 01.43.93.91.57 – glatchoumaya@seinesaintdenis.fr

Christine POMMIER – 01.43.93.94.79 – cpommier@seinesaintdenis.fr

SSOLOG / BLI

Chloé HOUVENAGEL – 01.43.93.40.17 – chouvenagel@seinesaintdenis.fr

Gaëlle Bimi MAVUANGA – 01.43.93.83.57 – bmavuanga@seinesaintdenis.fr

AS secteur précarité énergétique – poste vacant



Merci de votre attention

